



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 mars 2016

L'an deux mille seize et le quinze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - FAGUET - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DEGLISE - DELOUVRIER - DUVAL - GALZIN - JULIE (Suppléant) - LENCOU - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VICENTE.

N° 2016/18

Objet : Approbation d'une convention d'aménagement d'un emplacement de conteneurs sur la Commune de Serviès à conclure avec la Commune de Serviès et M. Henri Cabrol

Monsieur le Président indique que le poste de collecte de déchets pour les habitants du lieu-dit Varagnes sur la commune de Serviès fait l'objet d'une modification.

Il a été décidé de modifier ce poste de collecte par le déplacement uniquement de la colonne à verres.

Le nouvel emplacement doit être disposé sur un pattus dont le représentant légal est Monsieur Henri CABROL. La présente convention a pour but de définir le rôle de chacune des parties.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec la commune de Serviès et Monsieur Henri CABROL pour la mise en place d'une colonne à verre sur le domaine privé (Pattus).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec la commune de Serviès et Monsieur Henri CABROL pour la mise en place d'une colonne à verres à côté de l'abribus sur le pattus de Varagnes sur la Commune de Serviès,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Annexe Ordures Ménagères 2016.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 17 mars 2016



Le Président,
SERVIES
LAUTREC
Raymond GARDELLE